

Hiver  
2022

DANS CE NUMERO :

P.1 - Editorial

P.2 , 3 et 4- Au conseil municipal du 14 décembre

P.4- Réunion sur le changement d'adresse vendredi 25 février.

P.5-Eau et Ordures ménagères

Si on décryptait notre facture d'eau?

On nous annonce 6% d'augmentation de la collecte des ordures ménagères !

Vie locale

P. 6 et 7 - Economie et Intercommunalité

3<sup>ème</sup> REUNION 21 OCTOBRE 2021 AVEC COVED-PAPREC (suite)

P.8-A la Mission locale des deux Rives



### Edito: Lisez la différence!

Au moment où la guerre revient en Europe et que la souveraineté du peuple ukrainien est foulée par la violence de l'armée d'un nouveau tsar autocrate, animer la vie locale peut apparaître bien dérisoire. Néanmoins, c'est dans ces situations catastrophiques que l'on peut se rendre compte combien est fragile la démocratie, combien est précieux le goût du débat et de ses « clivages » nécessaires pour faire vivre et avancer la cité. L'unanimité ça ne peut pas exister et du reste elle n'est pas souhaitable en démocratie. Un pays moderne et un village moderne ce sont des lieux de débats où les citoyens peuvent exprimer leurs accords ou leurs désaccords. ICI a toujours lutté contre une conception qui affirme que: « Quand le chef a parlé, tout le monde se tait et obéit! »

Bon courage à chacune et à chacun d'entre vous qui en plus de la situation internationale angoissante, subissent depuis plusieurs mois l'inflation (pas forcément justifiée) des prix à la consommation et des factures. Bonne lecture à toutes et à tous.

Gilles Baillet

#### Pour une gestion transparente

ICI joue la transparence. Le journal que vous avez dans les mains est tiré en 650 exemplaires par une photocopieuse associative pour un coût de 200€ entièrement supporté par les adhérents de l'association. Nous attendons toujours que toutes les dépenses en communication faites en notre nom par la majorité municipale soient mises sur la place publique. Nous voulons toujours savoir quel est le montant du contrat qui lie notre commune à une entreprise privée pour le nettoyage de la salle de sports. Et plus généralement, nous demandons que le budget communal détaille le plus précisément possible toutes les dépenses et les recettes communales. Savoir comment et pourquoi l'argent de nos impôts est dépensé est fondamental.

#### Droit de suite

Dans le dernier numéro d'ICI, nous écrivions dans notre éditorial : « Nous avons appris par la rumeur que la mairie a pris un autre prestataire pour le nettoyage de la salle de sports, sans passer par le conseil municipal donc... » En fait, il n'y a pas eu de changement d'entreprise. Nous signalons à nos lecteurs notre erreur. Dans ce même numéro, nous demandions que le règlement intérieur du conseil municipal voté le 20 novembre 2020 soit appliqué. C'est chose faite puisque le groupe d'opposition a désormais une tribune dans le journal municipal.

Dans notre numéro de janvier 2021, un article pointait la composition du panier cadeau de fin d'année duquel étaient exclus les commerçants et artisans illadais. Le message a été reçu par la majorité municipale qui cette année a acheté local.

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [ cotisation : 20 €/an ]  
☎ contact@citoyens-illats.info & 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info



En direct du conseil municipal

Au conseil municipal du 14 décembre 2021

### 1-Présentation de la Mission Locale des deux rRves par son directeur

La Mission Locale intervient auprès de 13 jeunes Illadais qui vivent dans des conditions très correctes. Ses champs de compétences concernent l'emploi et tout ce qui gravite autour de la vie d'un jeune, mais elle s'adresse également aux adultes en reclassement professionnel. La réforme de l'assurance chômage va augmenter la fréquentation par les jeunes de la Mission Locale qui applique les politiques publiques. Elle a 7 champs de compétences (lire présentation page 8).

**Qu'attend la Mission Locale des collectivités locales qu'elle rencontre ?** La Mission Locale compte sur les mairies pour recenser les jeunes de 16 à 25 ans pour lesquels elle n'a pas d'information sur leur situation. La majorité municipale s'engage à faire passer les informations concernant la Mission Locale sur le panneau lumineux et la page Facebook de la mairie. Nous intervenons pour demander si des permanences ne pourraient pas être organisées en mairie d'Illats. Le directeur de la Mission Locale nous répond que ce n'est pas nécessaire car il y a déjà des permanences à Landiras, Saint Michel de Rieufret et Podensac. Il nous dit également qu'il est possible de varier les permanences pour être au plus près : ainsi la Mission Locale s'est déplacée en mairie de Barsac ou de Preignac pour rencontrer des jeunes en difficultés.

**Comment contacter la Mission Locale des deux rives ?**

Adresse : 14-16 route de Branne  
BP 9 33410 Cadillac

N°de Tél : 05 57 98 02 98

Mail : [ml2rives@orange.fr](mailto:ml2rives@orange.fr)

Site internet : [missionlocaledes2rives.com](http://missionlocaledes2rives.com)

**Permanences les plus proches d'Illats :**

**Saint Michel de Rieufret (Mairie)** le jeudi après midi tous les 15 jours à partir de 14 h 15 ;

**Landiras (Mairie)** le jeudi après midi tous les 15 jours à partir de 14 h 15 ;

**Podensac (Mairie)** les mardis et jeudis matin à partir de 9 h 15 ;

**Cadillac (siège)** lundi-mercredi-vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h.

### 2-Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 : pourquoi on a voté contre !

Mme le maire nous annonce que la commune a bénéficié d'une prime de 4 100€ à 4 900€ car la station du Merle fonctionne bien. (Cette prime financera l'installation des pulsomètres à cette même station NDLR).

Ce rapport nous montre trois évolutions:

- une augmentation de 7, 41€ / 120 m3 en janvier 2021 à cause de l'augmentation de la part de la SAUR;
- une baisse de 19€ / 120 m3 depuis juillet 2021 suite à la diminution de 10% de la part communale, votée en conseil municipal;
- le maintien bien au dessus de la moyenne départementale du prix pratiqué sur 120 m3: le prix moyen en Gironde est de 3, 09€ / m3, le tarif d'Illats est de 3, 65€ / m3 malgré la baisse de 10% de la part de la municipalité.

Rien n'empêchera la SAUR d'augmenter ses prix dans l'avenir. Par le passé, chaque baisse de la part municipale a été ponctuée l'année suivante d'une augmentation de la part de la SAUR, sans aucune justification... En outre, cet été, la société fermière a bénéficié d'estimations aux dépens des usagers. Elle a également supprimé tout moyen de contact internet pour les Illadais, se protégeant derrière SUEZ qui fait actuellement les factures.

Ce rapport rédigé par l'expert, valide la gestion de la SAUR. Nous ne pouvons que voter contre. Un membre de la majorité municipale vote contre avec nous en reprenant, voire en approfondissant notre argumentation.



En direct du conseil municipal [suite]...

**3-Adhésion de 280€ au Centre de gestion de la Gironde de la retraite complémentaire des agents de la fonction publique territoriale.**

**4-Coût supplémentaire couverture Club House du football et du tennis de 1 986€: le prix initial était de 20 077, 21€ HT ; le prix modifié est de 22 074€ HT après négociation.**

Un membre de la majorité s'interroge sur la raison de cette augmentation. Mme le maire lui répond que « C'est la conséquence de l'augmentation du prix du bois. » Le même conseiller poursuit : « L'entreprise Laurent a-t-elle légalement le droit d'augmenter ses matériaux en bois alors qu'elle a signé un devis précis avec nous ? Elle aurait du rentrer le bois et bloquer ses prix. » Mme le maire déplore la situation mais dit que Laurent pouvait agir ainsi.

**5-Coût supplémentaire Club House du football et du tennis : raccordement de la machine à laver les maillots du Club de football : 494€ HT.**

Nous interrogeons la majorité municipale : que va devenir l'ancien club house du football ?

Réponse de Mme le maire : « Le Cycloclub illadais souhaiterait récupérer cette salle car il se sent à l'étroit dans son local. »

**6-Virement de 1 800€ pour payer la totalité de la taxe de permis de construire pour la création du Club House.**

**7-Paiement de la redevance ordures ménagères de la résidence Guix de Pinos : 700€.** Les locataires rembourseront cette somme à la commune dans leurs loyers.

**8-Virement de crédit de 2 200€ pour des dépenses supplémentaires concernant la nouvelle classe maternelle.** Mme le maire détaille les dépenses supplémentaires occasionnées par le percement de la canalisation d'eau et la présence du réseau de gaz lors du creusement des fondations de la nouvelle classe. Elle confirme ce que nous avons annoncé dans *ICI* n°75, c'est-à-dire la prise en charge intégrale par le Syndicat des eaux de Budos de la construction d'une nouvelle canalisation d'eau pour un coût de 20 000€. Elle contourne le nouvel édifice (on parle de dévoiement). La même opération de dévoiement a du être réalisée pour le gaz. Le Syndicat a participé à son financement à hauteur de 5 000€. La part restant à la charge de la mairie est de 15 475€ HT. L'assurance a été sollicitée.

Un élu de la majorité déplore qu'une erreur a été commise au départ et que son responsable n'a pas payé.

**Questions diverses**

Nous avons posé trois questions diverses.

**1-Conseil municipal des jeunes**

Mme le maire nous dit qu'elle a appris que l'on a eu « une réunion » avec Mme la directrice de l'école au sujet de la constitution d'un conseil municipal des jeunes.

Nous faisons au conseil municipal le compte rendu de la discussion que nous avons eue. Un projet pédagogique va voir le jour. Il s'inscrit dans le programme de géographie qui aborde la commune. Il concernera deux classes allant du CE 2 au CM2. Il aboutira à la rédaction d'un document court et concret qui s'adressera à tous les jeunes de la commune pour leur démontrer l'utilité d'un conseil municipal des jeunes et encourager leur participation.

Mme le maire se demande comment les élèves qui sont au collège (de 11 à 14 ans) pourront être touchés par la création du conseil municipal des jeunes.

Nous lui faisons remarquer que les enfants de l'école ont souvent des grands frères ou des grandes sœurs plus âgés. Ils sauront s'adresser à eux. Et le bouche à oreille fera le reste. D'autant plus que le document sera distribué dans toute la commune. Le conseil municipal devra délibérer en faisant voter un règlement de la nouvelle instance qui pourra bénéficier d'une subvention pour la réalisation de ses projets. La mairie sera obligée de faire une réunion publique pour expliquer aux jeunes intéressés ou non et à leurs familles comment ça marche. Par conséquent, le document que nous avons proposé de rédiger pour présenter aux jeunes leur conseil municipal, est inutile. Mieux vaut que ça vienne d'eux plutôt que ça ne leur soit imposé par les adultes.

**2-Les relations entre les prestataires privés et la mairie**

Mme le maire ne comprend pas cette question car la mairie ne travaille qu'avec deux prestataires privés : la société qui fait les vitres de l'école et celle qui nettoie la salle de sports. M. le premier adjoint dénonce le fait que l'opposition ait publié une rumeur dans son dernier journal. « C'est toujours la même société qui nettoie la salle.

(Lire la suite page 4)





En direct du conseil municipal [suite]...

Elle a changé d'équipe de travail à ma demande et le résultat est positif. Le nettoyage est mieux fait. » Nous disons que nous publierons un rectificatif dans le prochain journal (voir Edito) et demandons à combien s'élève le montant du contrat liant la mairie à cette société car il s'agit pour nous d'une dépense inutile car le travail pourrait être fait par les employés municipaux comme il y a une dizaine d'années. M. le troisième adjoint s'oppose au fait de faire nettoyer la salle par les ouvriers municipaux. Il incrimine les Bleuets d'Illats dont « les bénévoles ne nettoient pas la salle. » Nous lui faisons remarquer que la salle est l'équipement municipal de loin le plus utilisé : des centaines de personnes y vont chaque semaine ( l'école, le tennis, le basket). Tout cela multiplie les occasions de salir la salle alors que les bénévoles qui l'utilisent font ce qu'ils peuvent pour la maintenir propre. Nous redemandons quel est le montant du contrat liant la mairie à la société de nettoyage. M. le premier adjoint nous répond : « je ne m'en souviens pas ! »...

Nous poursuivons le débat sur cette question diverse : « Dans le dernier bulletin municipal, une entreprise privée apparaît dans sa conception. Quel est le contrat qui la lie à la mairie ? Pour quel montant ? »

Mme le maire nous répond qu' « aucun contrat n'était conclu entre l'entreprise et la commune. Elle nous fera simplement des travaux à la demande. Son intervention dans le dernier journal s'est bornée à la mise en page. Cela nous a coûté 250€. Ce n'est pas elle qui l'a imprimé. »

Nous l'interrogeons de nouveau : « Alors qui a fait les impressions ? » Pas de réponse.

Nous continuons notre questionnement sur le même thème : « Le site internet de la commune est-il tenu par un bénévole ou un prestataire privé ? »

Après un moment de silence, Mme le maire nous parle d'un « contrat liant l'ancien maire à l'animateur du site », conclu « pour une durée de six ans », « sans passer par le conseil municipal » dont « on ignore le contenu ». « A l'heure actuelle, on ne sait pas si c'est un prestataire privé ou un bénévole qui gère le site internet. » Nous dit-elle en conclusion...

### 3-Le nouvel adressage

Nous avons découvert dans le dernier bulletin municipal que des réunions avec La Poste avaient eu lieu pour mettre en place le nouvel adressage. Un groupe de travail avait été constitué lors du dernier mandat (2014-2020) comprenant un représentant de l'opposition. Mme le maire nous explique que les réunions ont porté sur la nécessité de répertorier tous les quartiers et les impasses. Une réunion publique serait envisagée.

Nous insistons pour qu'un ou un(e) membre de l'opposition soit présent à ces réunions. Mme le maire finit par nous proposer une place. Comme la prochaine réunion aura lieu vendredi 28 janvier à 9 heures, **ce sera Antoinette Bouhourd qui y représentera l'opposition.** La réunion aura lieu finalement le 25 février.

### Compte rendu de la réunion sur le changement d'adressage le 25 février 2022

LE CADRE LEGISLATIF : les communes dans le cadre de leur pouvoir de police générale ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues et places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique.

Art L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales

Art du décret n° 94 -1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, l'adressage est fortement conseillé mais pas obligatoire. Les illadais ont été informés de cette démarche grâce au bulletin municipal.

L'objectif principal est de fiabiliser les adresses pour une intervention rapide des secours, pour le bon déploiement de la fibre et l'optimisation de la livraison des courriers et des colis. Il est important que toutes les voies soient nommées et les maisons numérotées.

Les réunions pilotées par M. Dumoulin , technicien Aide à la Dénomination et à la Numérotation( ADN) de la Poste ont permis de réaliser un rapport méthodologique et un rapport d'audit et de conseil contenant un diagnostic complet de l'état de l'adressage sur la commune, accompagné d'une analyse et de préconisations.

Actuellement il est question de préciser, à l'aide d'un logiciel et des cartes du cadastre, le tracé des différentes voies de la commune et de faire apparaître quelques anomalies d'adresse avant leur dénomination et la numérotation des maisons et immeubles. L'étude se poursuivra en live dans les différents quartiers de la commune. Le choix des noms des différentes voies ainsi que la numérotation des immeubles reste à réaliser. Celle-ci peut être séquentielle classique ou métrique en fonction de la distance en mètres par rapport au point de référence ou point zéro qui a été choisi au niveau de la mairie.

A la fin de la prestation, le projet d'adresses sera validé par le Conseil Municipal, la Poste soumettra à la mairie le rapport d'adressage, le Procès Verbal de fin de prestation pour signature et un modèle de Certificat d'Adresse à destination des Administrés.

La commune devra informer aussi les différentes structures concernées (le cadastre DGFIP, le SDIS, les éditeurs des logiciels GPS). **Antoinette Bouhourd**





## Eau et Ordures ménagères

### Si on décryptait notre facture d'eau?

En 2021, nous avons payé 12 mois plus le mois de janvier 2022. Notre facture est donc établie sur 13 mois...Il n'y a pas de petits profits pour SUEZ et la SAUR...qui en outre augmentent leur part dans la distribution d'eau et l'assainissement collectif ! **L'abonnement repart à la hausse ! Les effets de la diminution de 10 % de la part communale de l'assainissement collectif n'auront pas duré bien longtemps...** C'est la conséquence de l'augmentation de la part de SUEZ de 0, 54€ (+ 2, 93%) et de celle de la SAUR de 0, 74€ (+ 2, 46%). **Pour la consommation d'eau (part proportionnelle), le mois de janvier 2022 montre que nous subissons déjà et que nous subissons de nouvelles augmentations dans notre facture de juillet prochain...** Pour la distribution d'eau, ce mois de janvier, SUEZ a augmenté ses prix de 2, 96% : elle récupère maintenant 0, 7909€ par m3 consommé... Pour l'assainissement collectif, la SAUR a augmenté sa part en janvier de 2, 46%. Elle perçoit 1, 2911€ par m3 consommé... Que faire? Que nos élus exercent leur droit de contrôle sur la gestion des sociétés délégataires !

### On nous annonce une augmentation de 6% de la collecte de nos ordures ménagères !

D'après *Le Républicain* du 10 février, cette augmentation de 6% serait due à l'augmentation des prix pratiqués par Véolia environnement qui contrôle l'incinérateur ASTRIA de Bègles, où nous envoyons nos déchets non recyclés. Ce n'est pas la première fois que ce genre de situation se produit. En 2009, nous avons subi une augmentation de 25 % car Véolia devait mettre aux normes européennes les cheminées de l'incinérateur ASTRIA. Or, cette infrastructure est la propriété de Bordeaux Métropole qui lui en a concédé l'exploitation. Donc, la moindre opération d'entretien est supportée par tous les syndicats girondins qui sont les clients de l'incinérateur sauf Bordeaux Métropole...Il y a longtemps que nous disons qu'ASTRIA aurait du être géré par les collectivités usagers et non par une entreprise privée comme Véolia.

**Que montre l'évolution du prix de l'eau depuis 10 ans à Illats?**

1- Les collectivités stabilisent ou diminuent leurs prix.

2- La SAUR a augmenté les siens de 50% et SUEZ a déjà récupéré la baisse qu'elle avait dû consentir lors de la renégociation du contrat en 2016 !



## Vie Locale

### L'école d'Illats en grève le 13 janvier

Les protocoles s'enchaînent... Les personnels sont surmenés... Sur sollicités...Des banderoles ont été suspendues aux entrées de l'école.



**Samedi 30 novembre 2021: fin de la visite guidée du bourg par l'association Au bord de nos chemins.**



### 3<sup>ème</sup> REUNION 21 OCTOBRE 2021 AVEC COVED-PAPREC (suite)

La réunion a également porté sur l'avenir des zones d'activités. M. Clavier, vice-président chargé du développement économique à la Communauté de Communes, a répondu aux questions des riverains.

M. Clavier présente les choix faits : « Convergence Garonne a clairement affiché le projet de développement économique sur ces zones. Si on veut avoir des capacités d'investir on doit aller rechercher quelques richesses, créer des entreprises ou permettre à celles du territoire de se développer. »

#### 1-La zone de Coudannes à Landiras

M. Clavier nous dit : « Il y a 3 terrains à vendre. Il y a beaucoup de demandes et il s'agit de prendre les demandes les plus intéressantes. On est en train d'étudier une légère extension sur 1ha et demi sous réserve qu'on obtienne l'accord avec la personne qui détient le terrain. On le saura dans les semaines qui viennent. On pourrait porter un projet d'une série de box de 100 à 300 m<sup>2</sup>. On a beaucoup de demandes d'artisans qui n'ont pas besoin de 1500 m<sup>2</sup> de terrain et pour ne pas gaspiller la superficie des terrains, on préconise l'installation de 7 à 10 box. Fin novembre, nous saurons si les acquisitions sont réalisées. »

Un riverain souligne les risques de voir s'intensifier le nombre de camions sur la commune d'Illats. M. Clavier répond que ce ne sera pas de grosses entreprises mais plutôt des artisans qui ont besoin d'espace à l'extérieur de leur commune et donc qui se déplaceront en fourgons

Un élu d'opposition insiste sur le fait que le choix de la zone de Coudannes est une aberration car très mal située par rapport à l'autoroute.

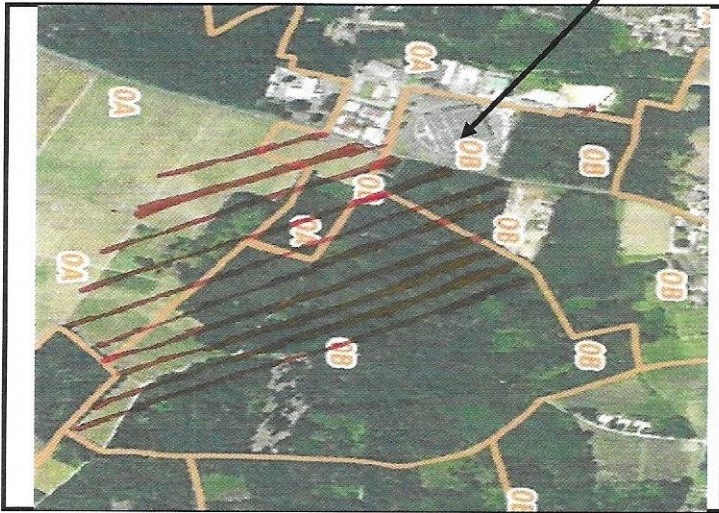
#### 2-L'agrandissement de la zone d'activités Cérons/Illats

Un riverain interroge M. Clavier sur l'agrandissement de la zone d'activités Cérons/Illats qui serait prévu en face de l'entreprise Acelor Mittal.

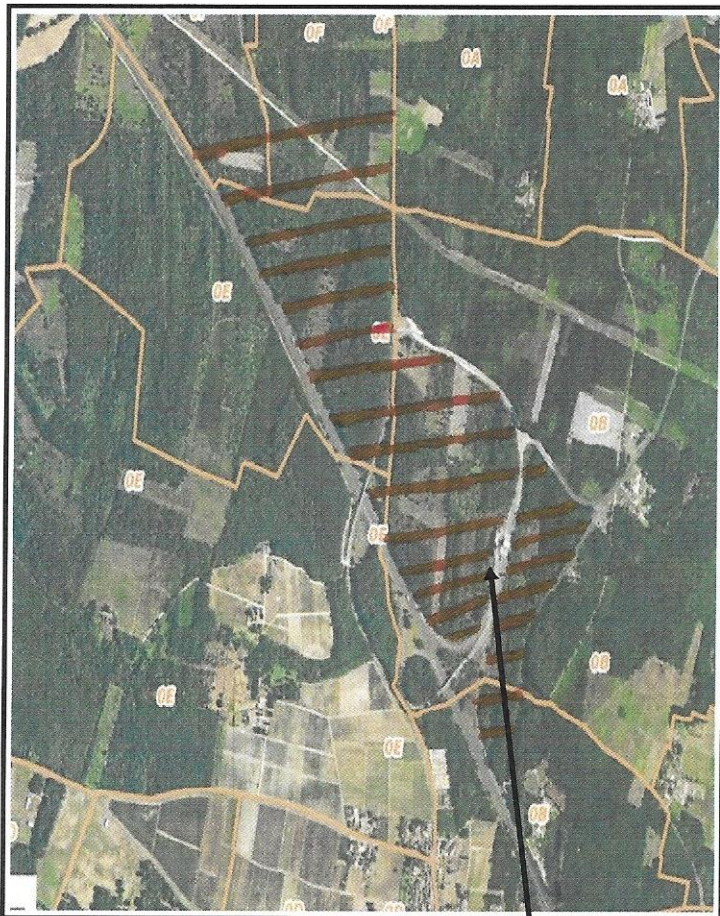
Celui-ci répond : « Une zone est déjà dans le PLU de Cérons. Le développement économique est prévu sur une zone de 9 ha sur lesquels il y a des propriétaires et la Communauté de Communes est en train de faire des acquisitions foncières dans un cadre amiable. Il est fort vraisemblable qu'on passe dans un cadre de déclaration d'utilité publique pour accélérer. Il y a des scénarios d'aménagement. Après on va regarder dans le cadre d'une extension économique si on peut aller sur la vigne d'en face. Est ce que l'état serait d'accord ? Aujourd'hui, selon les informations que l'on a, il n'est pas contre. Il faudra aborder le problème avec les ODG (Organismes de Défense et de Gestion) car on est dans un territoire classé en AOC. La CDC ne peut pas tout financer, il y aura des négociations. Cet emplacement est intéressant car logistiquement, il est à 1km de la sortie de l'autoroute et il n'y a pas de traversée de village. Aujourd'hui, quel que soit le propriétaire, il y a un imbroglio juridique qui est actuellement en conseil d'état. Ce n'est pas là dessus que ça va buter. Quel que soit le propriétaire, il y aura un accord. Il faudra négocier avec l'ODG. »

Si vous souhaitez recevoir le compte rendu complet de la réunion, contactez par mail Mme Bouhourd Antoinette : [antoinettebouhourd@orange.fr](mailto:antoinettebouhourd@orange.fr) ou téléphonez au 06 43 79 78 02.

Vue aérienne de l'agrandissement possible de la zone d'activités Cérons/Illats (en hachuré) Arcélor



Vue aérienne du secteur où devrait se situer la zone d'activités d'Illats (en hachuré)



Péage

### 3-La création d'une nouvelle zone d'activités à la sortie de l'autoroute d'Illats

M. Clavier nous explique : « Ce n'est pas encore arrêté mais une réflexion est engagée en toute transparence.

Il faudra à terme, qu'on accueille des zones d'activités qui permettent à notre territoire de continuer à se développer. Le zonage n'est pas arrêté mais on a effectivement ciblé une zone qui s'étendra sur 2 km autour de la sortie de l'autoroute On ne connaît pas la nature des futures activités qui s'y développeront mais une réflexion est menée sur trois/quatre ans pour savoir en terme économique quel type d'entreprise s'implantera. Il y aura des arbitrages.

Aujourd'hui, on préfère des entreprises qui amènent de la valeur ajoutée que des plateformes logistiques. Tout cela est travaillé avec Bordeaux Métropole qui peut nous aider dans la direction à mener pour certaines entreprises. »

### 4- Le parking de covoiturage ?

M. Clavier se montre très précis : « Le projet est bouclé, on doit l'inaugurer début 2023. Les financements sont bouclés. Le cahier des charges a été fait avec l'état. Les travaux vont débuter d'ici 4 à 5 mois. »



La parcelle sur laquelle devrait se situer le parking de covoiturage juste avant de prendre le péage



A la Mission locale des Deux Rives

### Mission Locale des 2 Rives

☎ 05.57.98.02.98

📍 14/16 Route de Branne, 33410 CADILLAC

✉ ml2rives@orange.fr

🌐 <https://www.missionlocaledes2rives.com/>

📘 <https://www.facebook.com/ml2rives>

Tu peux aussi télécharger l'application Mission Locale !

Nous intervenons pour tous les jeunes qui habitent sur ce territoire !

## 10 CHOSES à savoir absolument !!!

Si tu as entre 16 & 25 ans !

### 1 GARANTIE JEUNES (Dispositif phare du moment pour les jeunes !)

Tu recevras 497 euros / mois pour t'aider à :

- Trouver un emploi, un stage, une formation
- Acquérir de l'expérience professionnelle
- Te préparer à des entretiens d'embauche

Bref, pour rentrer dans la vie active. #indépendance !

Appelle la Mission locale pour prendre RDV et te positionner sur les prochaines sessions.

### ORIENTATION (Dispositif ouvert à tous publics !)

Viens nous voir pour :

- Travailler ton orientation avec des logiciels qui ont fait leurs preuves
- Identifier des métiers qui pourraient te correspondre
- Rechercher des formations

Ce service est ouvert à tous, tu peux en faire profiter ton entourage.

### 3 MINEURS (Obligation de Formation)

Tu as entre 16 & 18 ans et tu as arrêté l'école ? Contacte la Mission Locale, elle peut t'aider à rebondir !

### 4 EMPLOI

Tu recherches un emploi ? Job d'été, CDD, CDI, apprentissage, contrat pro, contrat aidé ou mission intérim ? Tu veux connaître les aides au recrutement des jeunes ? Prends rendez-vous sans plus attendre avec notre service entreprise !

### 5 FORMATION

Tu souhaites obtenir une qualification ? Effectuer une formation rémunérée ? Suivre une remise à niveau ? Nous pouvons t'aider à choisir le projet de formation qui te correspond !

### 6 STAGE (hors scolaires)

Tu veux découvrir des métiers, intégrer des entreprises, valider un projet professionnel ? La Mission Locale peut t'accompagner dans la mise en place d'un stage !

### 7 SANTE

Le point-relais santé te permet de :

- Rencontrer notre conseillère santé et/ou notre psychologue
- Connaître et accéder à tes droits santé
- Etre accompagné dans tes démarches d'accès aux soins
- Trouver des réponses à tes questions
- Effectuer un bilan de santé complet gratuitement
- Bénéficier d'une écoute attentive

### 8 CONSEIL JURIDIQUE

Tu rencontres un problème juridique ? Contacte la Mission Locale, elle peut te conseiller et t'accompagner dans tes démarches.

### 9 MOBILITE

Si tu as besoin de te déplacer, nous pouvons t'aider à faire une demande de financement de ton permis de conduire ou d'un autre moyen de transport !

### 10 LOGEMENT

Tu as besoin d'un accompagnement dans tes démarches administratives pour accéder à ton premier logement ? Nous pouvons te guider !



Responsable de la publication : Gilles Baillet, association I.C.I.  
ipns / Ne pas jeter sur la voie publique.

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [ cotisation : 20 €/an ]  
📧 [contact@citoyens-illats.info](mailto:contact@citoyens-illats.info) & 09 75 64 00 40 🌐 [www.citoyens-illats.info](http://www.citoyens-illats.info)